



## Compte-rendu de l'audience au rectorat Mardi 3 octobre 2023

À la suite de l'appel intersyndical à la grève pour rappeler que les mesures de rentrée ne sont clairement pas suffisantes pour les AESH, nous nous sommes rassemblés devant le rectorat, ce 3 octobre à 12H30, avant d'être reçus en audience. L'entrevue a duré un peu plus d'une heure.

La délégation est composée de 6 représentants syndicaux :

- Karine Bertrand AESH (FNEC-FP-FO)
- Jean-Claude Pérou (FNEC-FP-FO)
- Sandrine Ribardière AESH (FSU)
- Pascale Herteler AESH (CGT enseignement privé)
- Sylvain Breuillé-Jean (CGT éduc' Action)
- Pierre Courtois-Boutet AED (Sud Education)

Nous sommes reçus par :

- Le secrétaire général : M. Monlun
- Le Conseiller technique école inclusive : M.Fondin
- Le chef de bureau de gestion des AESH : M. Duval

Les représentants syndicaux ont la parole

Après une introduction rappelant les éléments de l'appel à la grève : salaire faible, absence de statut, temps partiel imposé, précarité, projet ARE, Jean-Claude laisse la parole aux AESH.

Pascale Herteler prend la parole pour rappeler que 93 % des AESH sont des femmes que leur salaire très faible maintient dans la précarité. Les conditions de rémunération des AESH montrent le mépris que l'Éducation nationale a pour les

AESH, les femmes, les élèves en situation de handicap. Elle explique qu'au delà des heures de classe, les AESH sont dans les écoles et les établissements toute la journée, sollicitées sur les récréations et pauses déjeuner, préparant les aménagements pour les élèves, échangeant avec les enseignants au sujet des élèves accompagnés. Elle regrette que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat soit versée au pro-rata du temps de travail puisque même à temps partiel on est obligé de faire le plein de sa voiture, de faire des courses pour manger, de payer les charges et notamment l'énergie et ceci complètement, pas seulement à 60 %, on est présent dans les écoles et établissements tous les jours de la semaine.

Sandrine Ribardière intervient à son tour. Elle explique que le PIAL dégrade sérieusement les conditions de travail des AESH. Il y a de plus en plus d'élèves à accompagner, de moins en moins d'AESH. Le métier n'est pas attractif. Le temps d'accompagnement pour les élèves se réduit : même les 8h pour les élèves bénéficiant d'une notification mutualisée sont un maximum régulièrement insuffisant pour eux et inatteignable pour les AESH qui sont mutualisées à outrance. Les AESH ne travaillent pas toujours dans le PIAL au plus près de leur domicile, ce qui génère des frais pour se déplacer.

Karine Bertrand rappelle les conséquences d'être sans statut : les règles sont différentes d'une académie à l'autre, d'un département à l'autre, d'un PIAL à l'autre. Les AESH réclament un cadre identique pour tous. La grille indiciaire a été ré-évaluée mais le salaire reste insuffisant face à l'inflation galopante. De plus, il y a eu des ratés dans le traitement de la grille intermédiaire de juillet et août dernier. La mutualisation telle qu'on l'impose aujourd'hui est insupportable, on ne peut pas accompagner les élèves correctement : ceux qui bénéficient d'une notification mutualisée devraient être accompagnés selon leurs besoins, on leur accorde 8 heures hebdomadaires maximum, qu'on ne place pas forcément là où l'élève en a besoin puisque l'AESH ne peut pas être présente auprès de plusieurs élèves en même temps. Les AESH et les AED ont des missions très différentes, ne font pas le même métier et tiennent à garder les spécificités de leurs missions respectives. On ne peut pas les fusionner en faisant miroiter un temps plein qui ne sera pas plus possible qu'aujourd'hui, puisque les AESH et les AED travaillent une grande majorité du temps sur les mêmes heures.

Pierre Courtois-Boutet exprime à son tour son soutien au mouvement des AESH. Pour lui la gestion des élèves à fort besoin est essentielle, le temps plein des AESH devrait être fixé à 24h pour rémunérer correctement l'investissement auprès de ces élèves. Le projet de fusion AESH-AED pour faire des Accompagnants à la Réussite Éducative montre qu'on espère transformer l'Éducation nationale avec des méthodes managériales, comme dans une entreprise, et rendre les personnels tous polyvalents et capables de tout faire. Pour lui, cela montre qu'on veut et qu'on peut faire faire n'importe quoi aux personnels les plus précaires. La lettre du Ministre Gabriel Attal reçue le 29 septembre par les AESH est un bel exemple de mépris : plutôt que de dire aux AESH à quel point elles sont formidables et indispensables, il faut leur donner un statut et améliorer leurs conditions de travail.

Karine demande à ce que les formations des AESH soient plus spécifiques aux

handicaps rencontrés et surtout avant de se retrouver face à un élève, pour avoir des outils pour l'accompagner efficacement dès le début.

Pour Pascale, on est confrontés aux limites de l'école inclusive. Faute de formation, les AESH ne sont pas préparées correctement à l'accueil des élèves. On envoie les AESH face aux élèves, on espère qu'elles contiendront les difficultés, que les familles seront satisfaites, que l'école pourra fonctionner. On ne se préoccupe pas de la santé physique, morale et mentale des AESH.

Pour Sandrine, on se retrouve trop souvent face à des élèves qui ne relèvent pas de l'école. L'auto-formation et les renseignements pris par soi-même ne suffisent pas à travailler correctement et efficacement avec ces élèves. Il y a également un problème de remplacement : pas assez d'AESH donc les remplaçantes occupent des postes vacants et lorsqu'une AESH tombe malade, elle ne peut pas être remplacée, sauf si ses collègues acceptent de bousculer leur emploi du temps et de retirer quelques heures aux élèves qu'elles accompagnent habituellement.

### Réponses de l'administration

M.Monlun

Il nous informe que nos revendications seront transmises à la Rectrice, et que de nombre d'entre elles sont nationales et ne relèvent pas de l'académie. Il précise aussi que Mme la Rectrice est attachée aux AESH.

Dans l'académie de Poitiers, on essaie de mettre en place un cadre de gestion équitable pour les AESH, comme on le fait pour les autres personnels. Les AESH ont leur place au sein de l'équipe éducative.

La F3SCT a fait une visite de PIAL l'année dernière (PIAL de Loudun) pour repérer les bonnes pratiques, et notamment lors de cette visite, la mobilité des AESH dans le PIAL.

Actuellement, il n'y a aucune information concrète à partager au sujet du projet ARE.

M. Fondin

Il y a encore actuellement des questionnements sur l'accompagnement par les AESH (sur le contrat Éducation nationale) sur le temps périscolaire, notamment dans le premier degré.

Les PIAL devraient se transformer en PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) mais pour l'instant il n'y a pas encore de cadre défini. Il y a des expérimentations en cours. Le coordonnateur serait déchargé à temps plein et des personnels médico-sociaux (psychologues, éducateurs spécialisés) seraient présents dans le dispositif. Une généralisation complète est prévue pour 2026.

Pour la rentrée 2023, la fusion des missions d'AESH appui à la coordination et d'AESH référent est actée. Elle permet à l'AESH référent d'accompagner ses pairs dans leurs difficultés. C'est un interlocuteur privilégié « du côté des AESH ».

Il fait la promotion du formulaire « qui contacter » que les AESH ont reçu dans la boîte mail professionnelle à la rentrée pour les aider à trouver le bon interlocuteur

en fonction de leurs questions.

Il nous explique qu'il n'y a actuellement pas de fermeture d'instituts médico-sociaux dans la Vienne. Néanmoins certaines places sont « bloquées » par des adultes de plus de 20 ans qui sont sans autre solution, ainsi il y a moins de places pour les élèves plus jeunes. Les élèves sont aussi scolarisés dans les classes externalisées de ces établissements médico-sociaux dans les écoles et établissements scolaires ordinaires. Il y a donc un renouvellement du conventionnement qui est en cours avec l'ARS pour améliorer l'offre d'instance médico-sociale. Il y a également de plus en plus de notifications de la MDPH ( 3 fois plus d'élèves notifiés avec AESH par la MDPH) ce qui fait augmenter les besoins en AESH. Les AESH actuellement affectées dans les classes externalisées, ne peuvent pas l'être auprès des autres élèves. Cela explique aussi en partie la mutualisation de certaines AESH.